



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1468

Rapport annuel d'activité et compte administratif - Syndicat Intercommunal Centre Nautique
Intercommunal de Lyon Saint-Fons Vénissieux (CNI) - Exercice 2020

Direction des Finances

Rapporteur : Mme NUBLAT-FAURE Julie

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1468 - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE ET COMPTE ADMINISTRATIF - SYNDICAT INTERCOMMUNAL CENTRE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL DE LYON SAINT-FONS VENISSIEUX (CNI) - EXERCICE 2020 (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose dans son alinéa 1 que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, la Ville a été destinataire du rapport d'activité et du compte administratif 2020 du Syndicat intercommunal du Centre Nautique de Lyon, Saint Fons, Vénissieux.

Jusqu'au renouvellement des assemblées délibérantes à l'occasion des élections municipales de 2020, la Ville de Lyon était représentée par Madame Nicole Gay, titulaire, Messieurs Karim Matarfi et Michel Ritter, titulaires et Messieurs Abdel Achache et Yann Cucherat, suppléants.

Par délibération n° 2020-50 du 30 juillet 2020, le Conseil municipal a désigné Monsieur Olivier Berzane et Mesdames Julie Nublat - Faure et Béatrice De Montille en tant que représentants titulaires, et Madame Victoire Goust et Monsieur Patrick Odiard en tant que représentants suppléants pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal du Centre nautique de Lyon, Saint Fons, Vénissieux.

Monsieur Olivier Berzane est élu, par délibération n° 2020-08-24 du Comité syndical du 24 août 2020, 1^{er} vice-président du Syndicat.

L'arrêté n° 2014 087 006 du 28 mars 2014 prévoit dans son article 4 :

« Les communes membres du syndicat participent aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de celui-ci selon la répartition suivante :

	Répartition des contributions
Vénissieux	45,00%
Lyon	35,00%
Saint Fons	20,00%

Total	100,00%
-------	---------

La contribution des villes au fonctionnement du syndicat est une contribution fiscalisée qui se répartit chaque année selon cette clé de répartition ; elle est fixée au budget de l'établissement à hauteur de 647 500 € pour la Ville de Lyon et est inchangée depuis 2015.

I. Compte administratif 2020

Le tableau ci-dessous présente les grands chiffres du compte administratif du syndicat constatés pour les exercices 2019 et 2020, et leurs évolutions entre ces deux derniers :

	2019	2020	évolution
Recettes de gestion	2 856 044,99	2 377 377,19	-16,8%
Dont produits des services	871 118,39	375 114,63	-56,9%
Dont contribution fiscalisée	1 853 534,00	1 869 568,12	0,9%
Dépenses de gestion	2 482 090,57	2 156 449,28	-13,1%
Epargne de gestion	373 954,42	220 927,91	-40,9%
Produits financiers	-	-	-
Charges financières	195 327,56	5 679,67	-97,1%
Résultat financier	- 195 327,56	- 5 679,67	-97,1%
Epargne brute	178 626,86	215 248,24	20,5%
Remboursement capital	369 230,77	382 468,92	3,6%
Epargne nette	- 190 603,91	- 167 220,68	+12,3%
Dépenses d'équipement	203 494,83	505 658,46	148,5%
Recettes d'investissement	219 794,55	228 119,30	3,8%
D de F exceptionnelle	1 951,00	64 205,38	3190,9%
R de F exceptionnelle	15 170,97	2 987,90	-80,3%
Excédents des années antérieures	1 048 679,24	887 595,02	-15,4%
Résultat annuel	- 161 084,22	- 505 977,32	-214,1%
Résultat global	887 595,02	381 617,70	-57,0%
Encours de dette au 31/12	1 886 362,63	1 503 893,72	-20,3%
Capacité de désendettement	10,56	6,99	-33,8%

Les recettes de gestion ont connu une diminution de 16,8% entre 2019 et 2020, du fait d'une baisse du produit des services due à la fermeture des activités compte tenu de la crise sanitaire mondiale. Concomitamment, les dépenses ont connu une diminution de 13,1% également en lien avec le contexte de pandémie mondiale.

La dynamique des dépenses de gestion étant supérieure à celle des recettes, l'épargne de gestion est en repli en 2020. L'épargne brute se redresse toutefois en raison d'une diminution des charges financières, ces dernières ayant connu une forte augmentation ponctuelle liée à une régularisation d'écriture comptable.

Ce redressement n'est pas suffisant pour faire disposer d'une épargne nette positive, compte tenu du remboursement en capital de la dette supérieur à celle-ci. Ainsi, une partie du remboursement en capital est assumée par la section d'investissement.

Le fait que les dépenses d'investissement enregistrent en 2020 une forte augmentation, nettement supérieure à celle des recettes, aboutit, en lien avec l'épargne nette négative, à un résultat 2020 négatif ; le syndicat finance ainsi les travaux opérés sur son parc par une

consommation partielle du fonds de roulement issu des exercices antérieurs.

II. Faits marquants 2020

Le syndicat n'a réalisé aucune augmentation de ses tarifs ou de la contribution communale depuis 2015.

Il a connu seulement 209 jours d'ouverture en raison du contexte sanitaire et a ainsi accueilli 6 000 élèves (4 080 primaires, 1600 collégiens, 325 lycéens) et 129 789 usagers.

III. Perspectives 2021

Les perspectives 2021 formulées par le syndicat ont été faites dans un contexte d'une crise sanitaire qui s'annonce pérenne et s'articulaient autour des 2 axes suivant :

- Limiter les dépenses (investissement et fonctionnement) au strict nécessaire ;
- Trouver des recettes supplémentaires.

Vu l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales ;

Oùï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

DELIBERE

La Ville de Lyon prend acte de la transmission du rapport d'activité et du compte administratif 2020 du Syndicat intercommunal du Centre nautique de Lyon, Saint Fons, Vénissieux.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET